Manicure tool.

Patent number: EP0202139
Publication date: 1986-11-20
Inventor: TULA GIL MARIA
Applicant: TULA GIL MARIA
Classification:
- international: A45D29/00
- european: A45D29/18
Application number: EP19860400763 19860409
Priority number(s): ES19850286745U 19850514

Also published as:
EP0202139 (A3)
EP0202139 (B1)

Cited documents:
DE3321352

Abstract of **EP0202139**

Multi-function manicure tool, of the type consisting of an outer tubular handle (1) which, at one end, is provided with an orange stick (2), and which serves as a container for a unit formed by a cuticle remover (10), a file (11) and a cleaning tip (12).
In the said tool, the said handle (1) is transparent and substantially flattened, its small sides being translucent or matt and forming the orange stick (2) at the straight end portion of the handle, the said handle (1) being completed by a cap (13) provided with fastening means and combined with ends which are duly profiled for carrying out three functions: one of cutting, another of levelling the nail edges and the last one for removing blackheads or small skin blemishes.

BEST AVAILABLE COPY

(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 202 139**
A2

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 86400763.8

(51) Int. Cl.⁴: A45D 29/00

(22) Date de dépôt: 09.04.86

(30) Priorité: 14.05.85 ES 286745

(43) Date de publication de la demande:
20.11.86 Bulletin 86/47

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Tula Gil, Maria
Poligono Industrial Pla de la Bruguera rue
Barcelona Nave 9
Castellar del Valles (Barcelona)(ES)

(72) Inventeur: Tula Gil, Maria
Poligono Industrial Pla de la Bruguera rue
Barcelona Nave 9
Castellar del Valles (Barcelona)(ES)

(74) Mandataire: Bonnetat, Christian et al
Cabinet PROPI Conseils 23 rue de Léningrad
F-75008 Paris(FR)

(54) Outil de manucure.

(57) Outil de manucure à fonctions multiples, du type constitué par un manche tubulaire extérieur (1) qui à une extrémité est muni d'un repoussoir (2) et qui sert de logement à un ensemble formé par un coupe-cuticules (10), une lime (11) et une pointe de nettoyage (12).

Selon l'invention, ledit outil est caractérisé par le fait que ledit manche (1) est transparent et nettement aplati, ses petits côtés (b) étant translucides ou dépolis et formant le repoussoir (2) à la partie extrême directe dudit manche, ledit manche (1) étant complété par un capuchon (13) muni de moyens de fixation et combiné à des extrémités dûment profilées pour effectuer trois fonctions, une de coupe, une autre d'égalisation du bord des ongles, et la dernière d'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

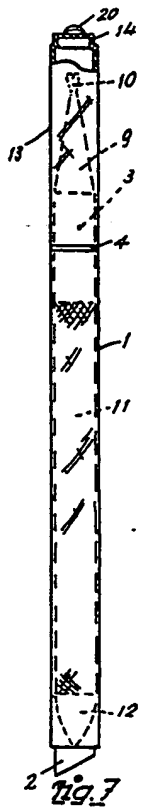

Fig.1

EP 0 202 139 A2

BEST AVAILABLE COPY

Outil de manucure

La présente invention concerne un outil de manucure caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une série d'éléments permettant d'effectuer, avec un seul dispositif, sept fonctions du type corporel, six étant de manucure et la dernière d'extraction des comédons et petits boutons de la peau, grâce auquel, il est évidemment très pratique aussi bien pour le spécialiste que pour la personne soumise à ce traitement.

On connaît déjà un outil pour manucure constitué par un corps tubulaire ou manche qui, à une extrémité, est muni d'un repoussoir, et qui loge dans son intérieur un ensemble formé par un coupe-cuticules, une lime et une pointe de nettoyage. Conformément à la nouvelle version qui est proposée maintenant, ledit manche est transparent et nettement aplati, ses petits côtés étant translucides ou dépolis, le repoussoir forme la partie extrême directe dudit manche, et ce manche est complété par un capuchon qui est muni de moyens de fixation et qui comporte des extrémités dûment profilées pour accomplir trois fonctions, une de coupe, une autre d'égalisation du bord des ongles limés et la dernière d'extraction de petits boutons de la peau ou comédons.

Ledit capuchon, formé également par un corps tubulaire aplati, transparent, dont les côtés recourbés sont translucides ou dépolis, présente son extrémité extérieure fermée par un fond plat, des tétons ou rivets pour la fixation d'un moyen pour retenir l'ensemble apparaissant sur la surface de l'une des grandes faces dudit capuchon; ce moyen de fixation est constitué par un clip métallique élastique porteur à l'extrémité correspondant à l'ouverture du capuchon, d'un bord en arc effilé à la manière d'un couteau, à côté duquel apparaissent des encoches triangulaires pour égaliser le bord des ongles, et l'extrémité opposée dudit capuchon se termine par une calotte ou coquille perforée qui sert à extraire les comédons.

La combinaison du capuchon et du manche est réalisée au moyen d'une bague convenable, solidaire de la lime à double face et de la plaquette coupe-cuticules, l'ensemble étant construit d'une façon autonome et de manière qu'il soit possible de réaliser, grâce à lui, sept opérations qui sont la coupe des cuticules, le limage des ongles, leur nettoyage avec la pointe de la lime, l'abaissement des peaux, la coupe ou le limage desdits ongles, l'égalisation de ceux-ci et l'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

Pour une meilleure compréhension du présent mémoire descriptif, des dessins ont été annexés, représentant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un outil ayant les caractéristiques mentionnées.

Sur ces dessins;

la figure 1 est une vue démontée des éléments qui composent une des parties fondamentales de cet outil;

la figure 2 représente le manche ou corps contenant les pièces de la figure 1;

la figure 3 est une coupe transversale suivant la ligne III-III de la figure 2;

les figures 4 et 5 sont des vues en élévation et latérales, respectivement, du capuchon qui s'applique au manche de la figure;

la figure 6 est un détail de constitution aussi bien du manche que du capuchon; et

la figure 7 est une vue extérieure du dispositif avec tous ses composants en position de repos.

L'objet de la présente invention est constitué d'un corps tubulaire aplati en matière transparente 1 qui sert de manche et présente une de ses extrémités fermée par un fond oblique 2, formant une arête utilisable comme repoussoir ou repousse-peaux.

A l'extrémité ouverte, ou bouche, dudit manche 1 est adaptée une bague 3 en n'importe quel matériau convenable, également de forme aplatie, qui possède un bord moyen annulaire extérieur 4 et deux logements 5 et 6 qui reçoivent, initialement, les extrémités planes 7 et 8 respectivement, d'une plaquette 9 munie d'une pointe coupe-cuticules 10 et d'une lime plane à double face 11, terminée par une pointe 12 de nettoyage des ongles.

Les corps de retenue au manche 1 est complété par un capuchon de même forme 13, lui-même transparent et ouvert à une extrémité pour s'appliquer à la bague 3 et fermé à l'extrémité opposée 14. Ledit capuchon 13 possède un clip 15 de fixation métallique élastique, lequel, d'une part, est fixé à la paroi extérieure correspondante dudit capuchon 13 au moyen de tétons ou rivets 16 et d'autre part, présente des extrémités conformées de la façon suivante: l'extrémité inférieure, celle qui

coïncide avec la bouche du capuchon est repliée comme représenté sur la figure 5, formant une palette 17 à arête effilée et servant de couteau racleur 18 et avec deux entailles latérales triangulaires 19, destinées à accompagner et égaliser le bord des ongles une fois limés. L'extrémité opposée ou supérieure a la forme d'une calotte sphérique 20, avec un orifice convenable pour l'extraction par pression des comédons ou petits boutons de la peau.

Le corps tubulaire 1 ainsi que le capuchon 13 présentent la particularité que seules leurs faces planes ou grandes faces a sont transparentes, tandis que les petites faces ou faces courbes b sont translucides ou dépolies, comme on le voit dans le dessin détaillé agrandi de la figure 6.

De ce qui précède on déduit ce qui suit:

a) le dispositif décrit est constitué par trois pièces fondamentales qui sont, le corps extérieur au manche 1, l'ensemble intérieur, formé par les trois éléments 3, 9 et 11 assemblés en cours de fabrication et le capuchon 13. L'outil en phase de non fonctionnement est représenté clairement sur la figure 7. De cette façon, il peut se placer dans n'importe quel sac grâce au clip élastique 15.

b) Au moment de l'emploi, on dispose de sept parties fonctionnelles qui sont, un couteau de coupe 10 en forme de gouge pour couper les peaux (cuticules), une lime métallique 11 pour les ongles et leur nettoyage au moyen de la pointe 12 de ladite lime, un repousse-peaux (cuticules) 2, un couteau 18 pour racler et égaliser la surface des ongles, deux entailles triangulaires et effilées 19 pour limer, égaliser et éliminer les bavures des ongles après qu'ils aient été limés et un dispositif pour extraire les comédons ou petits boutons de la peau 20. Le capuchon 13 sert de protecteur du coupe-cuticules 10 et de manche pour la lime 11. Le corps 1 sert également de housse portant le repousse-peaux 2 et de protecteur de ladite lime.

c) Outre les sept fonctions mentionnées, le dispositif est d'un transport facile et son aspect extérieur est agréable du point de vue esthétique. Il est de fabrication simple, et ses composés sont d'une grande durée.

Les matériaux utilisés, les formes et les dimensions des diverses pièces qui constituent l'outil de manucure décrit, sont indépendants de l'objet de l'invention, à condition que les variations introduites n'en affectent pas le caractère essentiel.

Revendications

1. Outil de manucure à fonctions multiples, du type constitué par un manche tubulaire extérieur (1) qui à une extrémité est muni d'un repoussoir (2) et qui sert de logement à un ensemble formé par un coupe-cuticules (10), une lime (11) et une pointe de nettoyage (12), caractérisé par le fait que ledit manche (1) est transparent et nettement aplati, ses petits côtés (b) étant translucides ou dépolis et formant le repoussoir (2) à la partie extrême directe dudit manche, ledit manche (1) étant complété par un capuchon (13) muni de moyens de fixation et combiné à des extrémités dûment profilées pour effectuer trois fonctions, une de coupe, une autre d'égalisation du bord des ongles, et la dernière d'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

2. Outil de manucure à fonctions multiples, selon la revendication précédente, caractérisé par le fait que ledit capuchon (13), formé également par un corps tubulaire aplati, transparent et dont les petits côtés courbes (b) sont translucides ou dépolis, a une extrémité (14) fermée par un fond plat, alors que se trouvent, sur la surface de l'une des grandes faces dudit capuchon, des tétons ou rivets (16) pour la fixation d'un moyen (15) de retenue de l'ensemble, constitué par un clip métallique élastique qui porte à l'extrémité correspondant à la bouche dudit capuchon, un bord (18) arqué, effilé en forme de couteau, à côté duquel se trouvent des renfoncements triangulaires (19) également effilés, pour égaliser le bord des ongles déjà limés, tandis que l'extrémité opposée se termine par une calotte ou coquille perforée (20) qui sert à extraire les comédons.

3. Outil de manucure à fonctions multiples, selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la combination du capuchon (13) et du manche (1) est réalisée au moyen d'une bague convenable (3) solidaire de la lime à double face (11) et de la plaquette coupe-cuticules (9), l'ensemble étant structuré de façon autonome de manière qu'il soit possible de réaliser les sept opérations qui sont: la coupe des cuticules, le limage et le nettoyage avec

BEST AVAILABLE COPY

la pointe de la lime, l'abaissement des peaux, la coupe ou le raclage des ongles, l'égalisation de ceux-ci et l'extraction des comédons ou petits boutons de la peau.

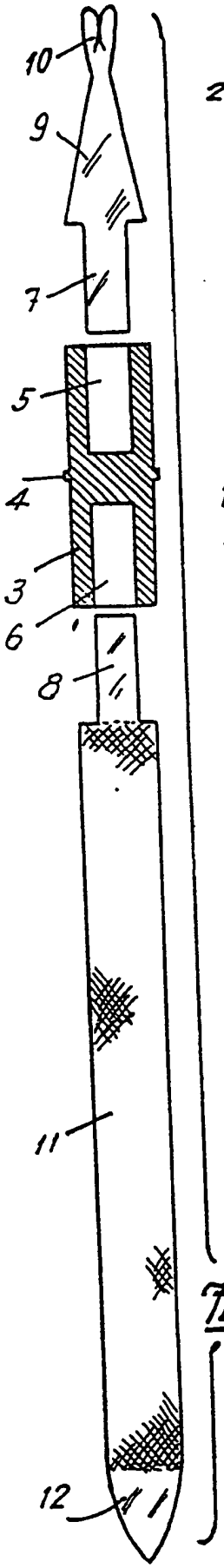

Fig. 1

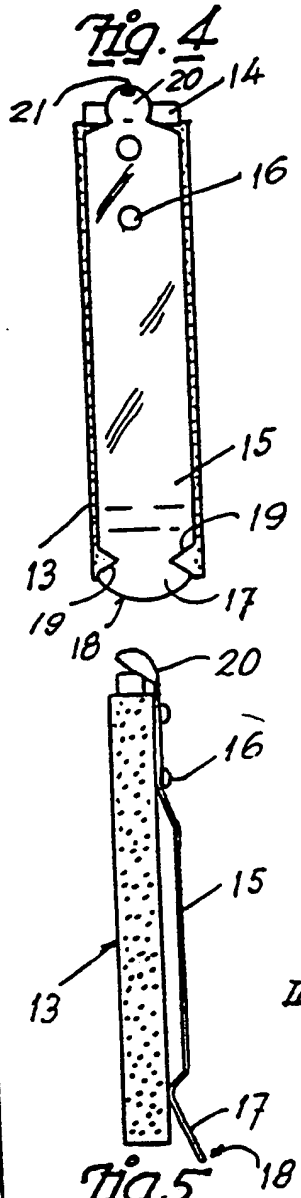

Fig. 4

Fig. 5

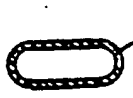

Fig. 3

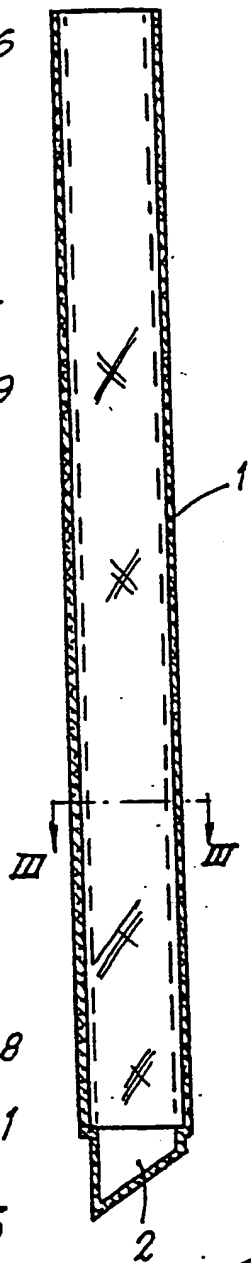

Fig. 2

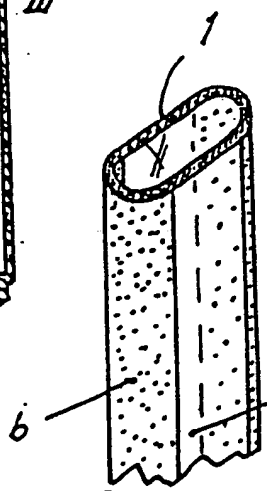

Fig. 6

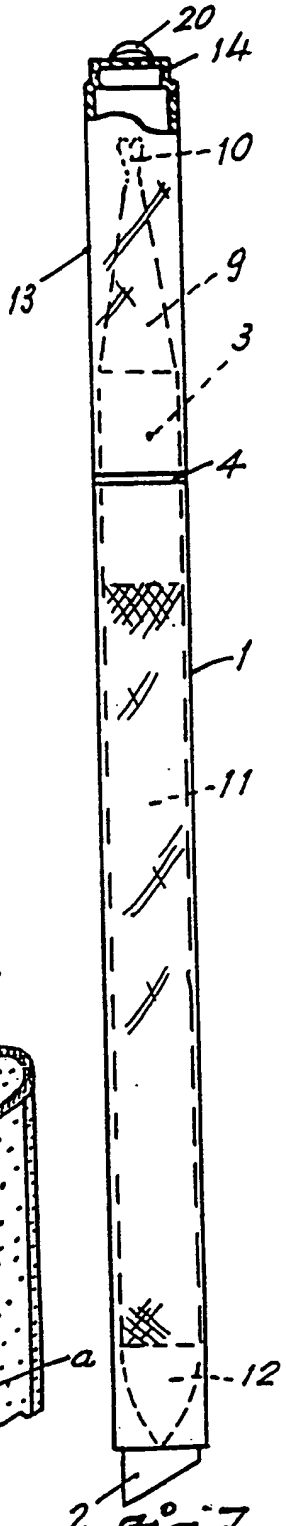

Fig. 7

BEST AVAILABLE COPY